

L'an deux mille neuf, le vingt six mars à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 17 mars 2009, se sont réunis à la Mairie de Combronde, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24
Présents : 24
Votants : 24

Etaient présents : GADET M., LAUBIE D., DREVET Y., LANORE R, LAMBERT B., TARDIF F., LAMOUREUX R., CAILLET P., CHOMET L., CHANEBOUX D., TARDIF J.F, PEYNET L., CHAMALET M., SECOND JF., MOREL P., FAVODON B., ROUGIER M., CHARBONNEL P., LAMAISON M.H., AGEE M., JACQUART E., PEYRIN P., SIMON M.

Excusés : Bourbonnais JC., Ernoult S., Falempin A., Muselier JP,
Secrétaire de séance : Raoul LANORE

- **Approbation du précédent conseil communautaire du 26/02/2009 le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : M Raoul LANORE**
- **Choix du lieu du prochain conseil : commune de TEILHEDE**
- **Signature du président par délégation :**

La Varenne sarl Dubost montant : 3.939,00 €HT inspection vidéo des canalisations et essais étanchéité et contrôle de compactage sur les travaux d'assainissement et de réseaux (déduit du marché Eurovia par avenant).

Budget Général : Vote de la fiscalité 2009.

Le président donne lecture de la feuille de notification des taux d'imposition de la taxe professionnelle et des taxes additionnelles prévisionnelles de 2009.

Le président propose les taux suivants :

Taxe Habitation :	0.525%		
Foncier Bâti :	0.943%	Produit Attendu :	75.432 €
Foncier Non Bâti :	4.150%		

Taxe professionnelle : 12.00 % (taux moyen pondéré)

Bases prévisionnelles : 5.681.000 €	Produit Attendu :	681.720 €
-------------------------------------	-------------------	-----------

Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Produit attendu 614.272,50 €

Taux 2009 : 15.92%

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine pour l'année 2009:
par 24 voix pour le vote des taux d'imposition Taxe Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe Professionnel et le taux de Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères.

Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2008 dressé par le Receveur de la Collectivité.

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Varenne: Approbation du Compte de Gestion 2008 dressé par le Receveur de la Collectivité.

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Social: Approbation du Compte de Gestion 2008 dressé par le Receveur de la Collectivité.

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Jeunesse: Approbation du Compte de Gestion 2008 dressé par le Receveur de la Collectivité.

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- * Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Bati Locatif: Approbation du Compte de Gestion 2008 dressé par le Receveur de la Collectivité.

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- * Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Aize: Approbation du Compte de Gestion 2008 dressé par le Receveur de la Collectivité.

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- * Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget GENERAL EXERCICE 2008 COMPTE ADMINISTRATIF
Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2008

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des comptes sur l'affectation de résultat ci-dessous du budget concerné.
Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2008, à l'unanimité soit par 23 voix pour (moins la voix du président).

Budget VARENNE EXERCICE 2008 COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2008

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des comptes sur l'affectation de résultat ci-dessous du budget concerné.
Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2008, à l'unanimité soit par 23 voix pour (moins la voix du président).

Budget Social EXERCICE 2008 COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2008

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des comptes sur l'affectation de résultat ci-dessous du budget concerné.
Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2008, à l'unanimité soit par 23 voix pour (moins la voix du président).

Budget Jeunesse EXERCICE 2008 COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2008

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des comptes sur l'affectation de résultat ci-dessous du budget concerné.
Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2008, à l'unanimité soit par 23 voix pour (moins la voix du président).

Budget Bati Locatif EXERCICE 2008 COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2008

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des comptes sur l'affectation de résultat ci-dessous du budget concerné.
Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2008, à l'unanimité soit par 23 voix pour (moins la voix du président).

Budget Parc de l'Aize EXERCICE 2008 COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2008

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des comptes sur l'affectation de résultat ci-dessous du budget concerné.
Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2008, à l'unanimité soit par 23 voix pour (moins la voix du président).

AFFECTATION DE RESULTAT 2008 SUR 2009 BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées 2008 :	1.886.132,21 €
Dépenses réalisées 2008:	1.398.829,88 €
Excédent de fonctionnement 2008 :	487.302,33 €
Résultat exercice 2007 :	387.140,70 €
RESULTAT GLOBAL +:	874.443,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées 2008 :	1.187.745,02 €	
Dépenses réalisées 2008 :	1.366.394,81 €	
Déficit d'investissement 2008:	-178.649,79 €	
Résultat exercice 2007 :	-192.949,52 €	
RESULTAT GLOBAL -:	-371.599,31 €	compte 001 D/Inv
RESTES A REALISER		
Dépenses 2008 :	2.834.248,35 €	
Recettes 2008 :	2.742.349,56 €	
SOLDE :	- 91.898,79 €	
DEFICIT REEL d'INVESTISSEMENT :	- 463.498,10 €	

Le conseil communautaire après avoir délibéré, et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

en section de **fonctionnement** ligne **002** de l'excédent résiduel soit : 410.944,93 euros F/Rec.
en section d'**investissement** ligne **1068** à la couverture du déficit soit : 463.498,10 euros R/Inv.

AFFECTATION DE RESULTAT 2008 SUR 2009 – BUGDET DE LA VARENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées 2008 :	93.770,53 €
Résultat exercice 2007 :	00,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	00,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées 2008 :	+200.000,00 €	
Dépenses réalisées 2008 :	-390.651,52 €	
Solde de l'exercice 2008 :	-190.651,52 €	
Solde de l'exercice 2007 :	-161.202,11€	
Déficit brut d'investissement 2008:	-351.853,63 euros	compte 001 D/Inv

Le conseil communautaire après avoir délibéré, et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

En section de fonctionnement ligne 002 soit : 00.00 € Fonctionnement/Recettes
En section d'investissement ligne 001 soit : 351.853,63 € Investissement/Dépenses.

AFFECTATION DE RESULTAT 2008 SUR 2009 - BUDGET DE L AIZE

SECTION DE FONCTIONNEMENT : néant

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées 2008 :	+245.522,50 €	
Dépenses réalisées 2008 :	00,00 €	
Solde de l'exercice 2008 :	+245.522,50 €	
Solde de l'exercice 2007 :	- 507.135,78 €	
Déficit brut d'investissement 2008 :	- 261.613,28 euros	compte 001 D/Inv

Le conseil communautaire après avoir délibéré, et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

en section de fonctionnement ligne 002 soit : 00.00 euros Fonctionnement/Recettes.
en section d'investissement ligne 001 soit : -261.613,28 euros Investissement/Dépenses.

AFFECTATION DE RESULTAT 2008 SUR 2009 – BUDGET SOCIAL

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2008,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées 2008 :	555.367,36 €
Dépenses réalisées 2008 :	523.118,01 €
Excédent de fonctionnement 2008 :	32.249,35 €
Résultat exercice 2007 :	24.369,90 €
RESULTAT GLOBAL + :	56.619,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées 2008 :	15.862,25 €
Dépenses réalisées 2008 :	20.913,73 €
Déficit d'investissement 2008 :	- 5.051,48 €
Résultat exercice 2007 :	-44.919,61 €
RESULTAT GLOBAL :	+ 39.868,13 €

compte001 R/Inv

Le conseil communautaire après avoir délibéré, et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

en section de **fonctionnement** ligne **002** de l'excédent résiduel soit : 56.619,25 euros F/Rec.

En section d'**investissement** ligne **001** soit : 39.868,13 euros R/Inv.

AFFECTATION DE RESULTAT 2008 SUR 2009 – BUDGET JEUNESSE

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2008,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées 2008 :	380.282,03 €
Dépenses réalisées 2008 :	369.515,86 €
Excédent de fonctionnement 2008 :	10.766,17 €
Résultat exercice 2007 :	69.109,89 €
RESULTAT GLOBAL + :	79.876,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées 2008 :	172.343,89 €
Dépenses réalisées 2008 :	114.237,87 €
Déficit d'investissement 2008 :	- 58.106,02 €
Résultat exercice 2007 :	- 58.839,27 €
RESULTAT GLOBAL :	- 733,25 €

compte 001 D/Inv

Le conseil communautaire après avoir délibéré, et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

en section de fonctionnement ligne 002 de l'excédent résiduel soit : 79.142,81 euros F/Rec.

En section d'investissement ligne 001 soit : 733,25 euros D/Inv.

AFFECTATION DE RESULTAT 2008 SUR 2009 – BUDGET BATI LOCATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT : néant

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées 2008 :	00.00 €
Dépenses réalisées 2008 :	-25.889,72 €
Solde de l'exercice 2008 :	-25.889,72 €
Déficit brut d'investissement 2008 :	- 25.889,72 euros

compte 001 D/Inv

Le conseil communautaire après avoir délibéré, et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

en section de fonctionnement ligne 002 soit : 00.00 euros Fonctionnement/Recettes.

En section d'investissement ligne 001 soit : 25.889,72 euros Investissement/Dépenses.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009

Le président et les vice-présidents exposent au conseil communautaire les budgets primitifs 2009 de la CCCC.

Le BUDGET GENERAL s'équilibre à :

En section de fonctionnement : 2.512.130,92 €
En section d'investissement : 4.962.642,14 €

Le BUDGET LA VARENNE s'équilibre à :

En section de fonctionnement : 2.207.382,41 €
En section d'investissement : 1.823.832,09 €

Le BUDGET SOCIAL s'équilibre à :

En section de fonctionnement : 630.981,61 €
En section d'investissement : 45.136,03 €

Le BUDGET JEUNESSE s'équilibre à :

En section de fonctionnement : 446.414,00 €
En section d'investissement : 40.427,28 €

Le BUDGET BATI LOCATIF s'équilibre à :

En section de fonctionnement : 00,00 €
En section d'investissement : 365.889,72 €

Le BUDGET DE L'AIZE s'équilibre à :

En section de fonctionnement : 00,00 €
En section d'investissement : 2.061.613,28 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine à l'unanimité des présents, le vote des budgets primitifs 2009.

Budget Général – Détail des dépenses aux comptes 6554 / 6574 / 657363 /6281 :

Le président présente au conseil communautaire le budget primitif 2009 section de fonctionnement et expose le détail des comptes ci –dessous :

6554	cotizat°organis, de regroup		685 608,50 €
	SBA TEOM		614 272,50 €
	SMADC Contribution Générale		13 057,00 €
	Fonds de Mutualisation A89		11 817,00 €
	Cotisation SICC Générale + PFT		46 462,00 €
65735	sub de fonction, grpts collec,		20 000,00 €
	participation budget SyMPA		20 000,00 €
6574	sub de fonct, org, droits privés		21 500,00 €
	Subventions Façades		12 000,00 €
	Ecole de musique		9 500,00 €
73961	attribution de compensation		9 948,61 €
	Attribution de Compensation		9 948,61 €

657363	Service à caractère administratif		223.629,62 €
	Budget Jeunesse CLSH		85 000,00 €
	Budget Social		138 629,62 €
6281	Concours divers (cotisations...)		16 512,77 €
	ARPA 63 / ARDTA		600,00 €
	Association président cc 63		433,77 €
	CAUE 63		699,51 €
	CEE 63		800,49 €
	Mission Locale Limagne		5 549,00 €
	Plateforme Initiative Locale		250,00 €
	SMADC Informatique		4 580,00 €
	SIET Brayauds et Combrailles		3 100,00 €
	Agriremplacement		500,00 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine le versement de ces sommes aux différentes structures citées.

Budget Général : Amortissements sur acquisition 2008.

Le président présente les acquisitions sur l'exercice 2008 et propose d'appliquer les durées d'amortissement ci-dessous :

MATERIEL	Année achat	Durée amortiss	Imput compt achat	Imput compt amort	Valeur acquisition
Extincteurs	2008	1 AN	21568	281568	1 066,83 €
Climatiseur serveur	2008	1 AN	2158	28158	2 392,00 €
Mobilier bureau	2008	2 ANS	2184	28184	5 401,49 €
Matériel informatique serveur	2008	5 ANS	2183	28183	2 480,41 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine ces durées d'amortissement.

Budget SOCIAL : Amortissements sur acquisition 2008.

Le président présente les acquisitions sur l'exercice 2008 et propose d'appliquer les durées d'amortissement ci-dessous :

MATERIEL	Année achat	Durée amortiss	Valeur acquisition
2 ARMOIRES	2008	2 ANS	940.53 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine ces durées d'amortissement.

Budget JEUNESSE : Amortissements sur acquisition 2008.

Le président présente les acquisitions sur l'exercice 2008 et propose d'appliquer les durées d'amortissement ci-dessous :

MATERIEL	VALEUR ACQUISITION	DUREE
MOBILIER RAM	644,80 €	2 ANS
MATERIEL RAM	1 723,00 €	2 ANS
MATERIEL RAM	481,60 €	2 ANS
MOBILIER RAM	408,90 €	2 ANS
MOBILIER RAM	1 504,21 €	2 ANS
LECTEUR DVD CLSH	204,90 €	2 ANS
MATERIEL PEDAGOGIQUE RAM	187,00 €	2 ANS
MATERIEL RAM	620,48 €	2 ANS

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine ces durées d'amortissement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

Le président

Les délégués

le secrétaire de séance

Combronde	Combronde	Combronde	Combronde
Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Joserand
Davayat	Davayat	Davayat	Joserand
Montcel	Montcel	Prompsat	Prompsat
St Hilaire la Croix	St Hilaire la Croix	Teilhède	Teilhède
Saint Myon	Saint Myon	Yssac la Tourette	Yssac la Tourette